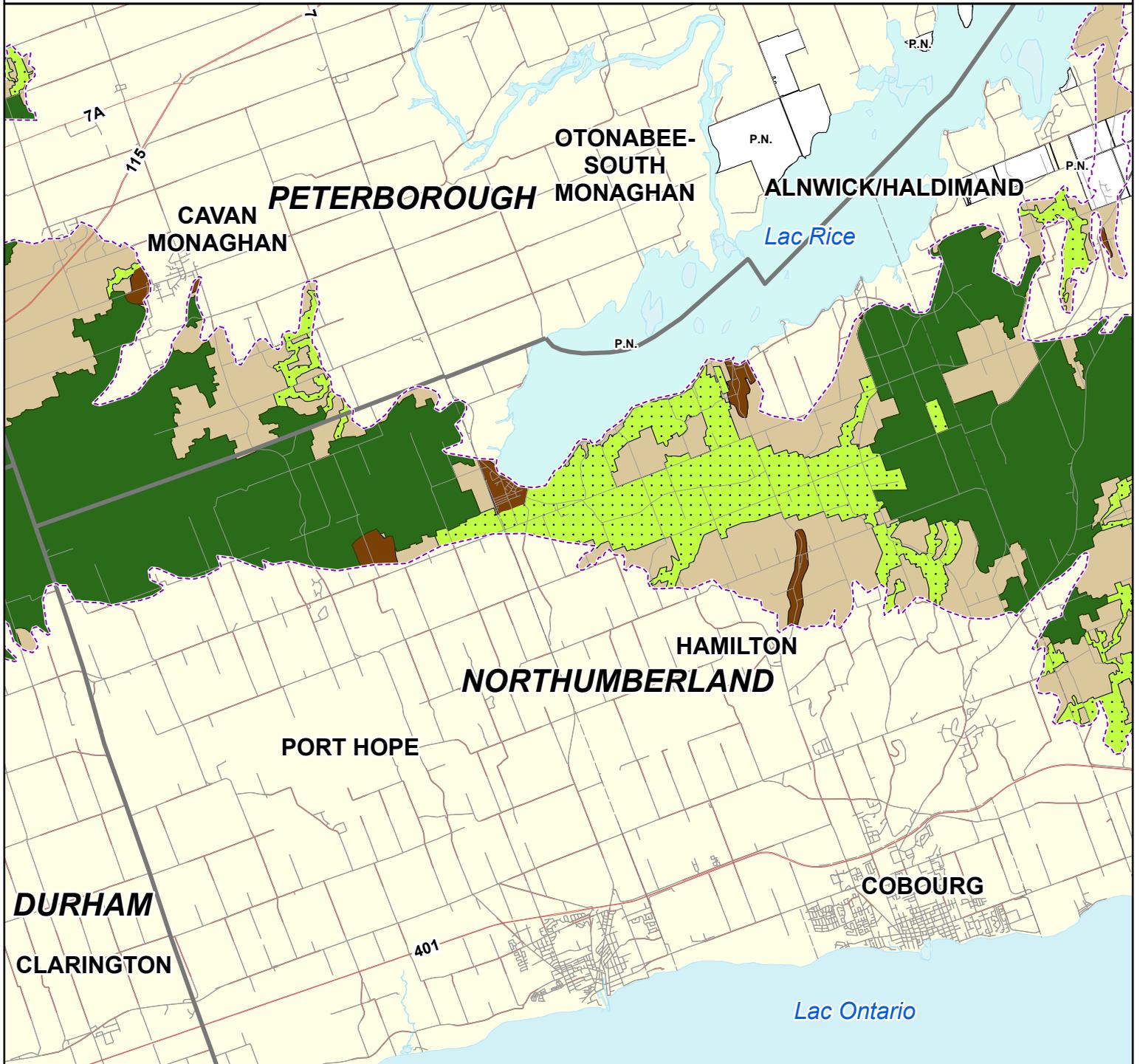


Carte des affectations du territoire du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges



Map 9 Municipalité de Port Hope, Canton de Hamilton



Les renseignements figurant sur cette carte ont été compilés de diverses sources. Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toutefois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes ni servir de guide de navigation.

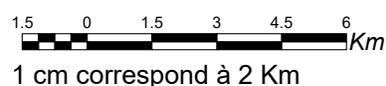
La carte reflète généralement les renseignements fournis par les municipalités pertinentes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises des zones de peuplement et des zones de peuplement rurales, veuillez consulter la municipalité concernée.

Nous avons à cœur d'offrir des services à la clientèle accessibles (<https://www.ontario.ca/fr/page/politique-daccessibilite-pour-les-services-la-clientele>). Sur demande, nous pouvons fournir des formats accessibles et des aides à la communication. Veuillez communiquer avec le MAML par courriel (mininfo@ontario.ca) pour connaître les détails du règlement.

Source de renseignements : Renseignements fournis par le ministère des Affaires municipales et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Projection : MTU zone 17 NAD83, Échelle approximative : 1:174,000

Publication © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2022.



Orientation cartographique :
N 0 degrés

LÉGENDE

- Zone du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges
 - Limites de la région du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges Règlement de l'Ontario 140/02
 - Limites de la région de la moraine d'Oak Ridges Règlement de l'Ontario 01/02

Zones centrales naturelles

Lien physique naturel

Zones de campagne

Zone de peuplement rural
(élément de la zone de campagne)

Communauté de Palgrave Estates
(élément de la zone de campagne)

Zone de peuplement

Limites des municipalités de palier supérieur et à palier unique

Limites des municipalités de palier inférieur

Routes ou routes principales

P.N. Premières Nations

Les limites du plan de l'escarpement du Niagara